

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement 150-51

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 avril 2026, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, à la séance du 14 avril 2026, le second projet de règlement 150-51 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes*, dont les notions mentionnées ci-après sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement vise à modifier le Règlement 150 afin d'apporter des modifications pour des demandes de particuliers ainsi que des éléments à l'initiative de la Ville, pour corriger certaines problématiques ou s'ajuster aux meilleures pratiques.

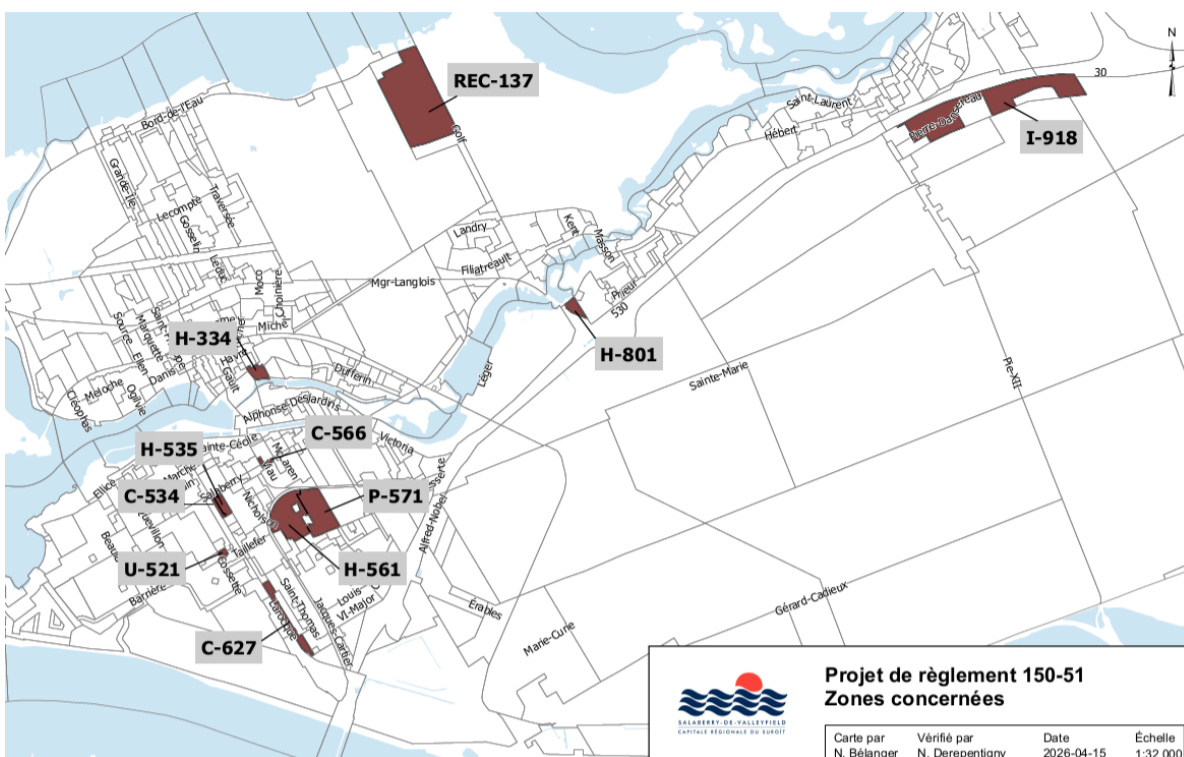
Modifications à l'initiative de la Ville :

- hauteurs de rez-de-chaussée des habitations par rapport au centre de la rue, retirer les bâtiments multifamiliaux;
- abroger l'article 8.17 sur les entrées électriques;
- secteur du Golf de Valleyfield, retirer les bâtiments accessoires de l'obligation de se brancher aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts;
- corriger la grille de la zone H-334 pour retirer la référence au PIIA;
- agrandir la zone H-561 sur la rue Laroche afin de permettre la construction d'une habitation en front de la rue Laroche;
- dans l'Écoparc industriel, permettre l'usage exclusif d'entreprises de recyclage.

Modifications à la suite de demandes de particuliers :

- ajout de l'usage d'habitations multifamiliales de 5 à 8 logements, avec une hauteur maximale de 3 étages et 12 m, dans la zone C-566 sur la rue Salaberry, à l'Est de la rue Académie;
- sur la rue Cossette au croisement de la rue Lanctôt, permettre les habitations multifamiliales de 8 logements, en structure isolée et jumelée, avec une hauteur de 3 étages et 12 m;
- sur un terrain adjacent à la rue Léger, ajouter la structure « contiguës » aux habitations permises dans la zone H-801;
- sur la rue Salaberry, face au terrain sportif du Cégep, agrandir la zone H-535 afin de permettre les maisons de chambres et résidences étudiantes jusqu'à 3 étages;
- créer une nouvelle zone résidentielle distincte du côté Est du chemin Larocque, entre les rues Trudeau et Daoust et y permettre les habitations multifamiliales de 4 à 12 logements, en structure isolée, sur 3 étages;
- spécifiquement pour les bâtiments à structure ouverte spécifiés, permettre l'utilisation de la tôle naturelle ou galvanisée (seulement enduite de zinc).

CROQUIS DU SECTEUR CONCERNÉ



Second projet de règlement 150-51	
Zones concernées	Zones contigües
REC-137, secteur golf de Valleyfield, boul. du Bord-de-l'Eau	A-163, H-137-1, H-111, I-701, H-164
H-334, secteur rues Léger et du Sanctuaire	C-401-1, C-330, H-329, H-333, H-332, H-337, P-336, P-411
U-521, secteur rues Lanctôt et Cossette	P-520, H-516, H-519, H-518, H-524, H-522
C-534, secteur chemin Larocque et rue Salaberry	C-537, C-511-1, P-533, P-547, H-535, P-536
H-535, secteur des rues Jeanne-Mance et Edouard	C-534, P-547, P-536
H-561, secteur des rues Laroche, Académie, Viau, etc.	H-561-1, P-559, P-570, P-560, P-571, H-571-1, H-563, C-562
P-571, secteur du parc Multisports, boul. Sainte-Marie	H-571-1, H-561, P-570, P-581, I-578, H-645-1, H-643, H-563
C-566, secteur rues Salaberry et Académie	H-569, C-567, P-556, H-565, P-568
C-627, secteur chemin Larocque (côté Est) et des rues Trudeau, Marchand et Daoust	C-627-1, C-625, C-540, H-628, H-632, H-634, P-635, H-656, C-636
H-801, secteur rues Léger et du Sanctuaire	U-902, CONS-720, H-803, C-802, H-804
I-918, secteur Écoparc industriel, avenue Pierre-Dansereau	A-919, I-913, C-950, U-905, CONS-918-1, U-906, A-921, A-920, CONS-918-2

- Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter des zones concernées par une modification, telles qu'illustrées et décrites précédemment, et de celles de toutes zones contigües à celles-ci, le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

3. Si vous avez de plus amples questions touchant ce projet, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450-370-4300, ou par courrier électronique à urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca.
4. Toute personne désirant s'opposer peut déposer une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue au Service du greffe et des affaires juridiques par courrier (Ville de Salaberry-de-Valleyfield – Service du greffe et des affaires juridiques, 61, rue Sainte-Cécile, 4^e étage, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 1L8) ou par courriel : greffe@ville.valleyfield.qc.ca, au plus tard le 8^e jour qui suit celui de la date du présent avis;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus en transmettant une demande par courriel au Service du greffe et des affaires juridiques : greffe@ville.valleyfield.qc.ca. Le titre « Second projet de règlement 150-51 » doit également apparaître dans toute correspondance.
6. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Le second projet de règlement 150-51 peut être consulté sur le site Internet de la Ville au : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-en-attente>, ou au bureau du Service de l'urbanisme et des permis, au 275, rue Hébert, ou à l'hôtel de ville, Service du greffe et des affaires juridiques, au 61, rue Sainte-Cécile, 4^e étage.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 avril 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe